

## Formulaire d'inspection des lieux de travail

Éléments inspectés	Danger décelé	Catégorie	Mesures de prévention à prendre	Date cible d'achèvement
<b>1. Conditions atmosphériques :</b> Poussières, gaz, émanations, gouttelettes, éclairage				
<b>2. Bâtiments et structures :</b> Fenêtres, portes, planchers, sorties, escaliers, allées, rampes, garde-corps, enlèvement / entreposage des ordures, toits, murs				
<b>3. Contenants :</b> Silos à ordures, boîtes poubelles, barils, bouteilles à gaz, bidons de solvants				
<b>4. Ascenseurs, escaliers roulants et leviers manuels :</b> Câbles, commandes, dispositifs de sécurité				
<b>5. Matériel de lutte contre l'incendie :</b> Extincteurs, tuyaux d'arrosage, prises d'eau, systèmes de gicleurs, alarmes				
<b>6. Mobilier :</b> Chaises, bords tranchants, bureaux, armoires				
<b>7. Outils à main :</b> Barres, masses, clés, marteaux, outils mécaniques				
<b>8. Fournitures et matières dangereuses :</b> Matières inflammables, explosifs, gaz, acides, substances caustiques, produits chimiques toxiques, étiquettes, fiches signalétiques, déchets				
<b>9. Matériel de manutention :</b> Convoyeurs, grues, appareils de levage, chariots élévateurs à fourche				
<b>10. Équipement de protection individuelle :</b> Casques protecteurs, lunettes de sécurité, respirateurs, masques à gaz, gants, chaussures				

## Formulaire d'inspection des lieux de travail

Éléments inspectés	Danger décelé	Catégorie	Mesures de prévention à prendre	Date cible d'achèvement
<b>11. Équipement pressurisé :</b> Chaudières, cuves, réservoirs, tuyauterie, boyaux				
<b>12. Équipement de production et matériel connexe :</b> Tout équipement nécessaire à la transformation de matériaux bruts en produits finis, tels que les moulins, les façonneuses, les coupeuses, les perceuses, les presses, les tours				
<b>13. Équipement d'appui individuel :</b> Échelles, échafaudages, plates-formes élevées, passerelles, chaises suspendues				
<b>14. Équipement d'alimentation :</b> Moteurs à essence, moteurs à vapeur, compresseurs d'air, moteurs électriques				
<b>15. Ouvertures de charpente :</b> Puits, trous, ouvertures dans le plancher, puisards (y compris ceux qui sont habituellement gardés couverts)				
<b>16. Installations et aires d'entreposage :</b> Casiers, armoires, étagères, réservoirs, placards, stockage dans la cour et sur les étages				
<b>17. Équipement de transport :</b> Automobiles, camions, voitures de chemin de fer, voiturettes motorisées, chariots				
<b>18. Passages et routes :</b> Allées, rampes d'accès, quais, passages, passages de véhicules				
<b>19. Dispositifs d'avertissement et de signalisation :</b> Feux de traverse, feux clignotants, sirènes, enseignes d'avertissement				
<b>20. Divers :</b> Entretien, formation, tous les éléments qui ne figurent pas dans les catégories ci-dessus				

## Formulaire d'inspection des lieux de travail

Autres commentaires / Remarques :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Remarque: En inspectant un outil, une machine, une structure ou une pièce d'équipement, la personne doit concentrer son attention sur les pièces qui pourraient entraîner une condition inférieure à la norme ou insalubre. Par conséquent, la prochaine étape consiste à décider exactement quelles sont les pièces principales d'un élément qui devraient être inspectées périodiquement.

Inspecteur(s) : \_\_\_\_\_

Date de l'inspection : \_\_\_\_\_

### Catégories de dangers

#### Classe A (dangers majeurs)

Dangers qui pourraient causer une incapacité permanente, un décès ou une perte importante au niveau de la structure, de l'équipement ou du matériel. Des réparations immédiates devraient être faites.

#### Classe B (dangers graves)

Dangers qui pourraient causer une blessure grave, une incapacité temporaire ou des dommages perturbateurs à la propriété. Les réparations devraient être faites dans les jours à venir.

#### Classe C (dangers mineurs)

Dangers qui pourraient causer une blessure mineure n'entraînant pas une incapacité ou des dommages non perturbateurs à la propriété. Les réparations sont planifiées à plus long terme, dans les semaines ou les mois à venir.

[www.travailsecuritairenb.ca](http://www.travailsecuritairenb.ca)

1 800 222-9775

Remarque : Ce document n'est qu'un exemple que l'utilisateur doit adapter selon ses besoins.

Dernière révision : Le 1 août